



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# COLLECTIFS GIEE ET GROUPES ECOPHYTO 30 000

## ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIFS D'AGRICULTEURS EN TRANSITION AGROÉCOLOGIQUE

*Webinaire d'information DRIAAF Ile-de-France  
02/06/2026*



**écophyto**  
Réduire et améliorer l'utilisation des phytos



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

- 1. Pourquoi monter un collectif ?**
- 2. Présentation de l'appel à projets**
- 3. Modalités de candidature**
- 4. Témoignages**



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# 1. Pourquoi monter un collectif ?



# Qu'est-ce que l'agroécologie ?

L'agroécologie est l'utilisation intégrée des **ressources et des fonctionnalités écologiques** dans un objectif de production agricole.

Elle allie les dimensions **économique, environnementale et sociale**.

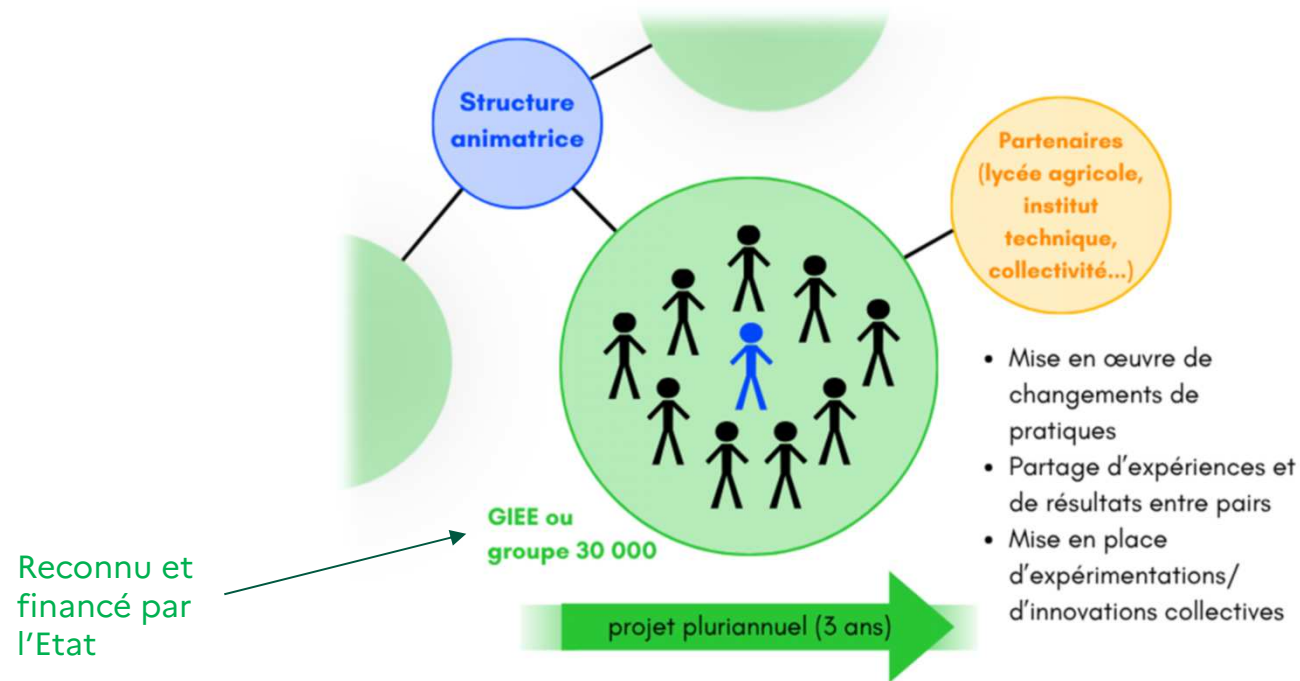
Elle regroupe une grande diversité de pratiques et de thématiques d'innovation.



**LES FONDAMENTAUX DE L'AGRO-ÉCOLOGIE**  
L'agro-écologie est l'utilisation intégrée des ressources et des mécanismes de la nature dans l'objectif de production agricole. Elle allie les dimensions écologique, économique et sociale et vise à mieux tirer parti des interactions entre végétaux, animaux, humains et environnement.

- Intelligence collective**: L'agro-écologie s'appuie sur l'émergence d'initiatives collectives. Les interactions humaines, le partage d'expériences et les projets collectifs sont essentiels pour engager le changement. La formation des acteurs permet de mettre en pratique des conduites innovantes mais aussi de mobiliser de nouveaux champs de connaissances.
- Couverture et rotation**: La rotation de cultures favorise l'augmentation des niveaux de culture et d'apports dans les sols, la prévention de l'érosion ainsi que la suppression de mauvaises herbes. Rotation des cultures, culture de couverture et réduction du travail du sol correspondent à une pratique fondamentale de l'agriculture de conservation.
- Gestion de l'énergie**: La gestion de l'énergie est un des axes de l'agro-écologie. Toutes les sources d'énergie issues de la biomasse sont valorisées (énergie brute, bios-composteurs, méthanisation, etc.). Cette dernière permet notamment de produire de la chaleur ou de l'électricité par le recyclage des déchets, issus et déchets végétaux.
- Biocontrôle**: Le biocontrôle est un ensemble de techniques de protection des végétaux par l'emploi de mécanismes naturels. Selon qu'associées à d'autres moyens, ces techniques s'appuient sur les interactions entre espèces dans les milieux naturels et sur la gestion des équilibres des populations d'agresseurs plutôt que sur leur élimination par des produits phytosanitaires.
- Agroforesterie**: En priorisant la production agricole, tout en restaurant la fertilité des sols et la qualité des eaux, l'agroforesterie fait cohabiter sur les terres agricoles des productions agricoles (cultures, élevage et des arbres. Cette technique améliore durablement la productivité des terres agricoles et est favorable à la biodiversité.
- Biodiversité**: La faune sauvage contribue à l'intégrité, à la santé des écosystèmes, à la résilience des cultures. La protection et l'utilisation de la biodiversité est l'un des piliers de l'agro-écologie.
- Adaptation climatique**: Le facteur 4 pour 1000. La faune de la terre contribue à la fertilité des sols, à la régulation des gaz à effet de serre. L'augmentation de 0,4% de la matière organique des sols permettrait de stocker l'équivalent d'une année entière d'émissions de gaz à effet de serre.
- Biodiversité des sols**: Les organismes vivants dans le sol ont un impact profond sur la structure qui favorise l'aération, la rétention d'eau et ainsi l'érosion. Ils peuvent protéger les cultures contre les organismes nuisibles et les maladies. Ils ont un rôle central dans la décomposition et le cycle des nutriments, une assurance sur la résilience agricole et sur les produits.
- Fixation de l'azote**: L'azote est un élément indispensable à la nutrition des cultures. Il peut être produit par certaines plantes, notamment les légumineuses. À partir de l'azote gazeux présent dans l'atmosphère, il est ensuite restitué dans le sol et transformé aux cultures suivantes.
- Synergie cultures-élevage**: Les systèmes de production intégrant des cultures et de l'élevage favorisent un recyclage efficace des ressources. Les produits ou sous-produits d'un des composants sont évalés de ressource à l'autre composant — par exemple le fumier sert aux cultures et ses résidus nourrissent le bétail.
- Pollinisation**: Les insectes pollinisateurs, en butinant les fleurs, permettent aux plantes de produire fruits et graines qui font partie de notre alimentation. Des insectes, et notamment les abeilles, jouent un rôle essentiel dans le maintien de la biodiversité et sont aussi des auxiliaires indispensables à l'agriculture.
- Gestion de l'eau**: Une démarche de type agro-écologique repose une gestion raisonnée des ressources hydriques dans l'agriculture. La priorité est de favoriser le stockage de l'eau dans le sol, par le développement de pratiques agronomiques qui limitent le ruissellement. Il s'agit de favoriser le stockage de l'eau par le sol, par le développement de pratiques agronomiques qui limitent le ruissellement. Il s'agit de favoriser le stockage de l'eau par le sol, par le développement de pratiques agronomiques qui limitent le ruissellement.
- Semences durables**: Les semences et plants d'origine agricole. Le maintien, la création de semences et la production de semences représentent un enjeu primordial pour la sécurité alimentaire mondiale. Les semences et plants d'origine agricole et de façon plus large de la société. L'utilisation de semences saines et adaptées permet de limiter le recours aux produits phytosanitaires.
- AGRO-ÉCOLOGIE PRODUISONS AUTREMENT**: Grâce à la mise en œuvre de principes agro-écologiques, des cycles vertueux dans la production agricole sont rétablis et pérennisés.

# Qu'est-ce qu'un collectif agroécologique ?



**Objectif des collectifs :** initier des changements de pratiques et consolider, diffuser et massifier l'adoption de pratiques agroécologiques

## GIEE ou Groupe 30 000 ?

- Groupe de 8 à 25 agriculteurs
- Volonté d'améliorer les performances des exploitations sur les plans économiques, sociaux ou environnementaux avec l'adoption de pratiques agroécologiques pour répondre à une problématique commune
- Accompagnement par une structure animatrice
- Financements sur 3 ans



**GIEE** : Grande diversité des thématiques de travail en lien avec l'agroécologie



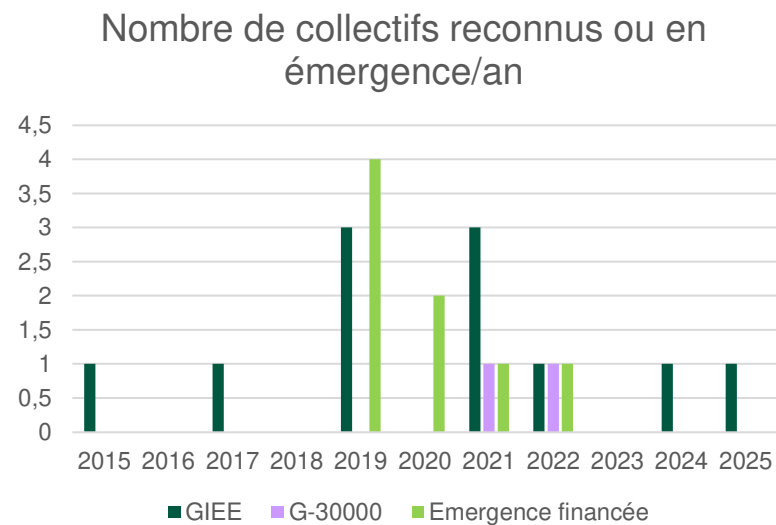
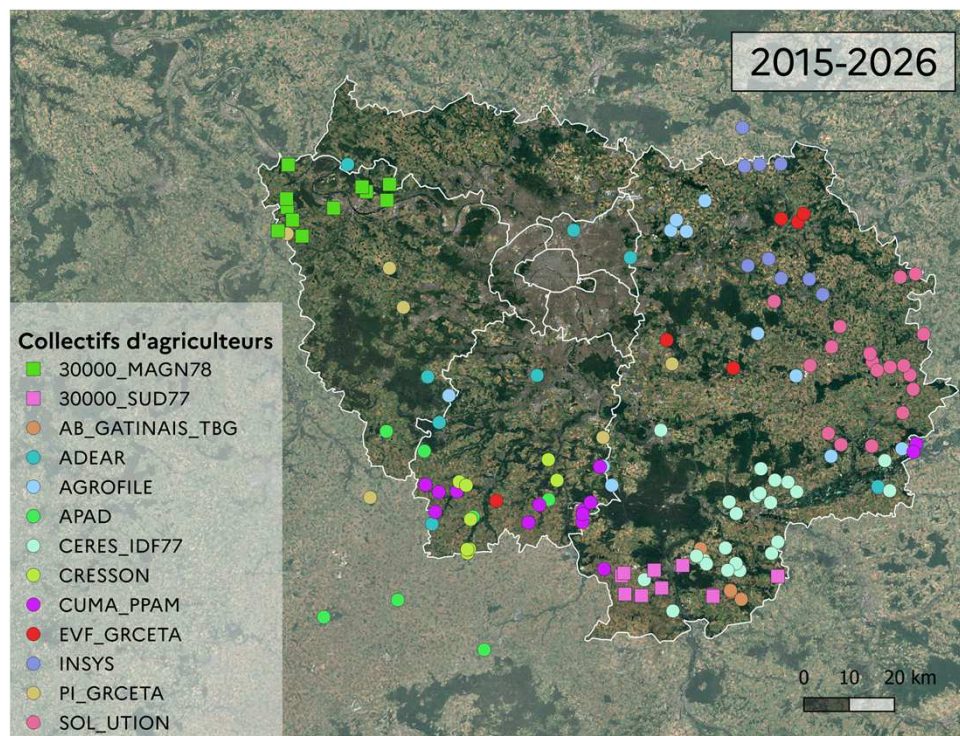
**Groupes 30 000** : Objectif de diminuer l'utilisation de produits phytosanitaires

# Les GIEE : une grande diversité de thématiques possibles pour innover

## *Exemples de thématiques choisies les années passées :*

- Conservation des sols
- Amélioration de la fertilisation
- Biodiversité naturelle et biodiversité cultivée
- Agriculture biologique
- Energie et valorisation de la biomasse
- Gestion de la fertilisation phosphatée
- Gestion des ravageurs
- Changement de systèmes, diversification des assolements

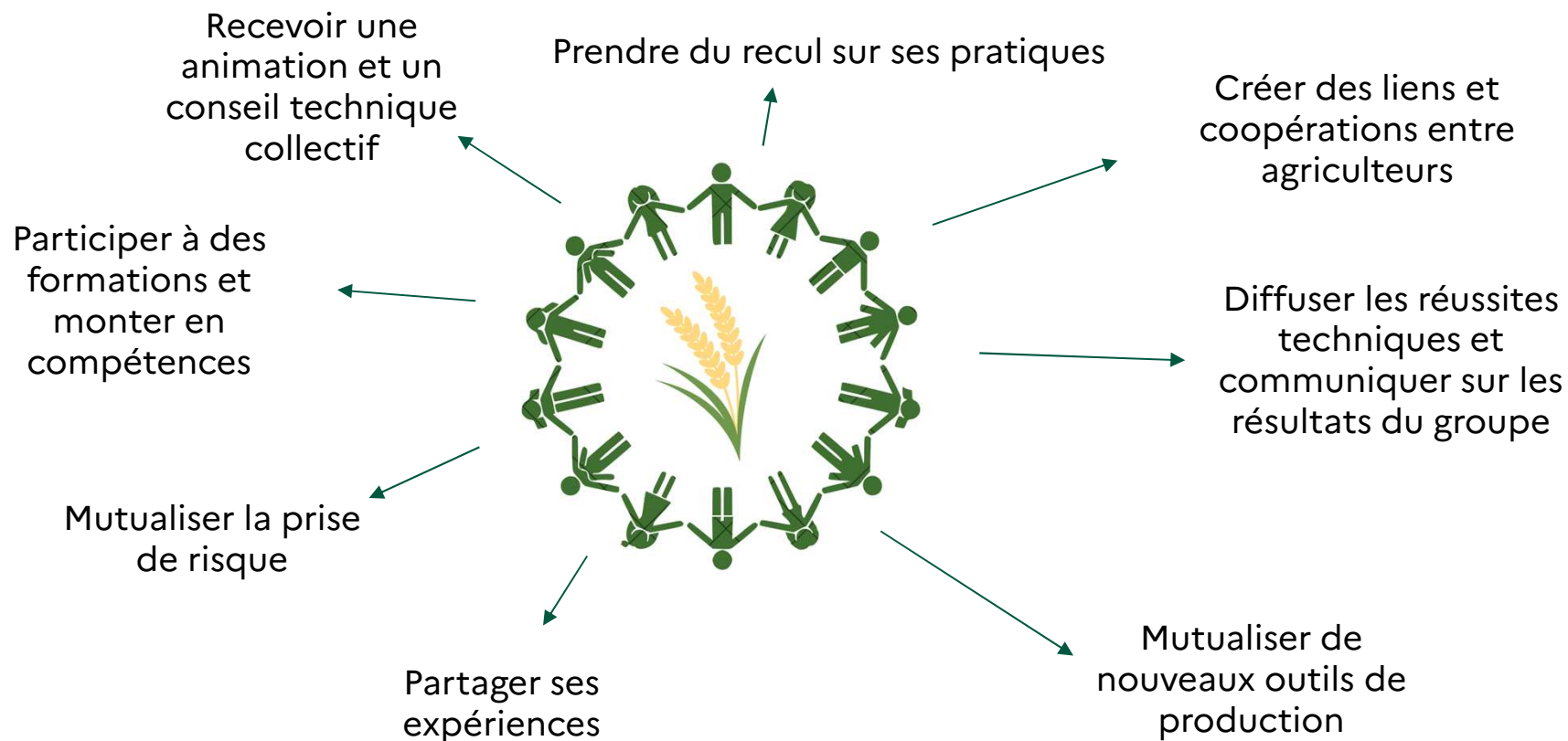
# Les collectifs en Île-de-France



6 GIEE en activité sur l'année 2026

Cumul des fermes engagées dans un collectif en Île-de-France depuis 2015

# Pourquoi monter un collectif ?



## Les avantages concrets pour le collectif

- **Financement** : aides financières dédiées à l'animation des collectifs et au financement d'actions diverses (*formations, conseil technique collectif, petits investissements pour les expérimentations...*)
- **Accès facilité à certaines aides** : plafond d'aides bonifié de 50 k€ (*investissements agricoles du FEADER portés par la région IDF*) et valorisation dans la sélection
- **Forme de légitimité** : reconnaissance et identification du groupe par les acteurs du territoire
- **Valorisation des résultats obtenus** : les bonnes pratiques et solutions trouvées par le collectif seront diffusées (*plateforme <https://collectifs-agroecologie.fr/>*)

# Le rôle de l'animateur GIEE ou 30 000

## Rôle déterminant des animateurs et animatrices pour assurer la dynamique des groupes :

- Constitution et dépôt du dossier
- Animation du collectif d'agriculteurs
- Organisation des temps d'échange, des tours de plaine, des plateformes techniques, des formations, ...
- Suivi des indicateurs définis par le groupe et remontée d'informations vers les administrations et les financeurs
- Diffusion et communication des résultats du groupe pour valoriser le travail produit par le collectif *(avec l'appui de la chambre d'agriculture chargée de la coordination de la capitalisation des résultats à l'échelle régionale)*



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## 2. Présentation de l'appel à projets

**Appels à projets**



# Les 4 volets de l'appel à projet

## « Émergence (GIEE ou groupe Ecophyto 30 000) » :

- demande de financement de l'émergence d'un groupe à hauteur de 10 000 € maximum
- pour une période d'un an
- permet de préparer un projet en vue de candidater au volet reconnaissance/animation

## « Reconnaissance Groupes Ecophyto 30 000 » :

- demande de reconnaissance et de financement
- pour une période de 3 ans

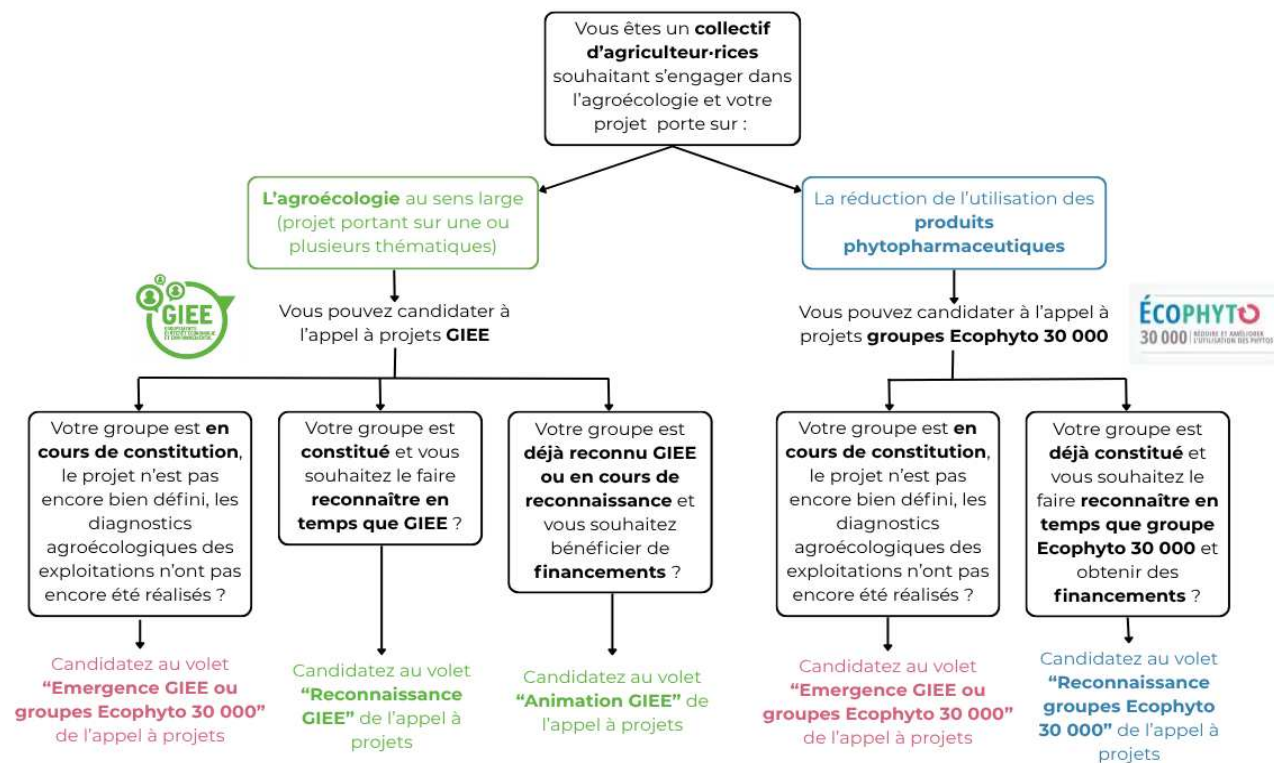
## « Reconnaissance GIEE » :

- pour les groupes déjà constitués ayant réalisé des diagnostics d'exploitations et disposant d'un plan d'action
- pour une durée multiple de 3 ans (3, 6 ou 9 ans)

## « Animation GIEE » :

- Demande de financements pour 3 ans
- Pour les groupes déjà reconnus ou en cours de reconnaissance (possibilité de demander le financement de l'animation et la reconnaissance en même temps)

# Quel volet choisir ?



# Focus sur le volet émergence des collectifs GIEE ou Ecophyto 30 000

Destiné aux collectifs de minimum 5 agriculteurs :

- obligatoirement accompagnés par une structure d'animation
- non reconnus en tant que GIEE, mais souhaitant entrer dans cette démarche
- dont le projet agroécologique est en construction

**Soutien financier (subvention plafonnée à 10 000 €) de l'animation du collectif et l'émergence du groupe pendant 1 an maximum pour :**

- l'agrandissement et la stabilisation du collectif
- la réalisation d'un diagnostic de durabilité sur chaque exploitation du groupe
- la rencontre de futurs partenaires de projet
- la définition du projet agroécologique du collectif et de son plan d'action en tant que GIEE

- ✓ **Convention de financement** entre l'AESN (*groupes 30 000*) ou l'État (*GIEE*) + le représentant légal de la structure porteuse
- ✓ Taux de financement de 80 % maximum pour les GIEE (*CASDAR*) et 80% maximum pour les groupes 30 000 (*AESN*)
- ✓ Transmission du **bilan final** à la DRIAAF et à l'AESN

# Focus sur le volet reconnaissance GIEE

## Destiné aux collectifs de 8 à 25 agriculteurs :

- dotés d'une personnalité morale
- ayant défini un projet collectif pluriannuel de transition agroécologique sur leurs exploitations visant à améliorer leurs **performances économiques, environnementales et sociales**
- pour une durée de 3 à 9 ans

## Soutien les agriculteurs dans la mise en œuvre de leur projet :

- en reconnaissant leur démarche par la labellisation en tant que GIEE
- en permettant de candidater au financement de l'animation
- en offrant des priorisations dans l'accès à des aides à l'investissement FEADER mises en œuvre par le Conseil régional d'Île-de-France

## Engagement du collectif :

- à mettre en œuvre leur projet
- à valoriser leur démarche et résultats auprès d'agriculteurs extérieurs au collectif

# Focus sur le volet animation GIEE

## Bénéficiaires éligibles :

- GIEE déjà reconnu ou en cours de reconnaissance
- structures animatrices de GIEE déjà reconnu ou en cours de reconnaissance

## Dépenses liées à des actions d'animation, d'appui technique, ou d'expérimentation à dimension collective :

- salaires chargés
  - frais de déplacement
  - dépenses liées à des prestations de service
  - analyses agronomiques dans la limite de 15 % du montant total éligible
  - autres dépenses dans la limite de 10 % du montant total éligible (location de salle et matériels associés, acquisition ou location de petits matériels, frais d'édition ou d'impression)
- Dépenses éligibles pendant **3 ans maximum** à compter de la réception de la demande
  - Taux de **financement de 80 % maximum** (*financements complémentaires possible portant le taux d'aide publique à 100% maximum*)
  - **Bilans annuels et bilan final, échanges avec la DRIAAF**

**Il est possible de candidater au volet reconnaissance et animation en même temps, en déposant un unique dossier avec l'ensemble des pièces nécessaires pour les deux volets**

# Focus sur le volet Ecophyto 30 000

## Bénéficiaires éligibles :

- Collectif de **8 à 25** agriculteurs :
  - Déjà organisés dans un collectif existant avec des objectifs ou leviers communs (CETA, GIEE, CUMA, réseaux de coopératives, associations, chambres d'agriculture...)
  - Et/ou déjà organisés en collectif fondé sur une entrée territoriale (signes de qualité, zone sensible, aires d'alimentation de captage...)
  - Seul le porteur doit être doté d'une personnalité morale, pas le collectif d'agriculteurs
- Mobilisation autour d'un **projet collectif pluriannuel concret et chiffré** de réduction de l'utilisation des PPP tout en maintenant la performance économique
- Être obligatoirement **accompagné par une structure d'animation**

## Objectifs :

- Mesurer puis pérenniser les réductions d'utilisations dans le temps
- Capitalisation et diffusion des retours d'expérience

## Dépenses liées à l'animation, l'appui technique, la capitalisation et la diffusion des résultats du projet :

- dépenses de personnel (salaires, hors charges indirectes de la structures) ;
- prestations de services (animation, appui technique, formations...);
- dépenses autres (petits matériels, frais d'analyse, d'édition...);
- valorisation du temps passé par les agriculteurs du groupe pour l'ingénierie de projet.
- **Financement sur 3 ans** (renouvelable une fois)
- Jusqu'à **80% des dépenses d'animation financées** par l'AESN - financements complémentaires possible dans le respect du taux maximum d'aides publiques (MAEC, PCAE pour investissement matériel...)



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### **3. Modalités de candidature**

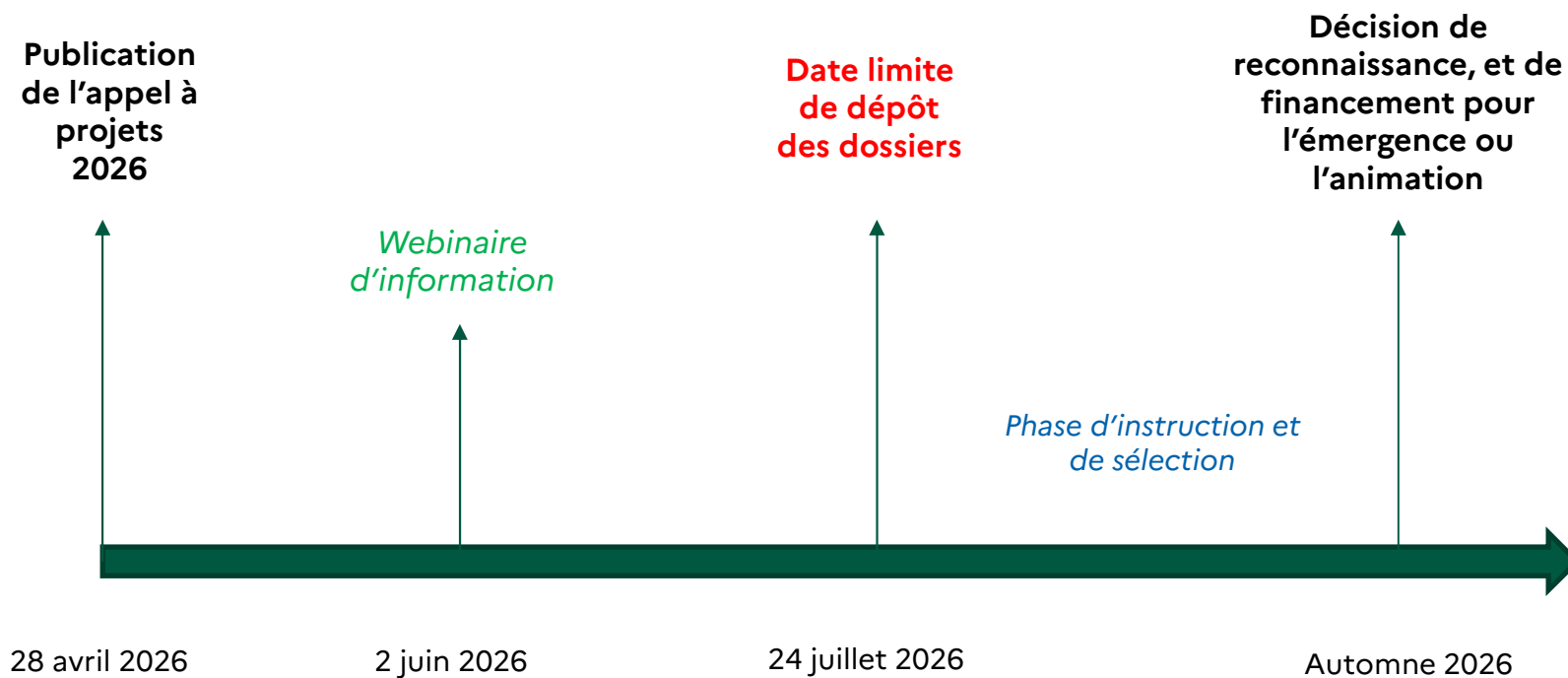


# Nouveauté 2026

L'arrêté du 22/12/2025 supprimant les exigences de séparation vente/conseil pour les distributeurs de produits phytopharmaceutiques (PPP), **rend à nouveau éligibles les candidatures des coopératives et des entreprises de négoce agricole qui souhaiteraient animer des collectifs agricoles** sur la baisse d'usage des PPP.

*Les projets déposés ne devront comporter aucune activité de conseil à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques au sens de l'article L.254-6-4 du CRPM (c'est-à-dire recommandation d'utilisation individualisée).*

# Calendrier de l'appel à projet



# Sélection des projets

Après examen des candidatures par la DRIAAF pour l'ensemble des volets, et dans la limite de l'enveloppe disponible :

- Reconnaissance des GIEE par arrêté du préfet de région après consultation électronique de la formation spécialisée « agroécologie » de la COREAMR (*commission régionale de l'économie agricole et du monde rural*)
- Reconnaissance des groupes Ecophyto 30 000 : par le comité des financeurs Ecophyto
- Notification de la décision financière et des modalités d'intervention :
  - ✓ par la DRIAAF, pour les GIEE (émergents ou non)
  - ✓ par l'agence de l'eau Seine-Normandie par les groupes Ecophyto 30 000 (émergents ou non)

## Pour en savoir plus



### Rendez-vous sur le site de la DRIAAF:

<https://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/appel-a-projets-regional-2026-accompagnement-des-collectifs-d-agriculteurs-en-a3958.html>

Vous y trouverez :

- **Le document cadre** : définit les objectifs généraux de l'appel à projet, décrit les différents types de collectifs et leurs spécificités et explicite les différents volets de l'appel à projet
- **Les cahiers des charges pour chacun des 4 volets de l'appel à projet**
- **Une annexe** : tableau comparatif résumant les principales caractéristiques des différents volets

# Où retrouver les ressources produites par les collectifs existants ?

Un site pour retrouver les collectifs agroécologiques

[collectifs-agroecologie.fr](http://collectifs-agroecologie.fr)



Des ressources à mobiliser sur

[rd-agri.fr](http://rd-agri.fr)



## Contacts

NOM	COORDONNÉES
DRIAAF, Le Ponant 5 rue Leblanc 75911 PARIS CEDEX 15	<a href="mailto:srea.draaf-ile-de-france@agriculture.gouv.fr">srea.draaf-ile-de-france@agriculture.gouv.fr</a> (GIEE) <a href="mailto:ecophyto.draaf-ile-de-france@agriculture.gouv.fr">ecophyto.draaf-ile-de-france@agriculture.gouv.fr</a> (Groupe 30 000)
Delphine GRASMICK (GIEE)	06 85 14 99 08 <a href="mailto:delphine.grasmick@agriculture.gouv.fr">delphine.grasmick@agriculture.gouv.fr</a>
Florian VON KERSSENBROCK (GIEE)	07 61 27 14 29 <a href="mailto:florian.von-kerssenbrock@agriculture.gouv.fr">florian.von-kerssenbrock@agriculture.gouv.fr</a>
Mathilde RIMBERT (Groupe 30 000)	06 79 77 63 67 <a href="mailto:mathilde.rimberty@agriculture.gouv.fr">mathilde.rimberty@agriculture.gouv.fr</a>



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## 4. Témoignages

## Groupe 30000 MAGNANVILLE (78) Réduire les phytos en conservant la marge

**Titre du projet** : « réduire l'utilisation des produits phytosanitaires tout en conservant la marge »

**10 agriculteurs engagés** (10 exploitations) vallée de Seine 78 basé sur le cercle de Bréval Limay

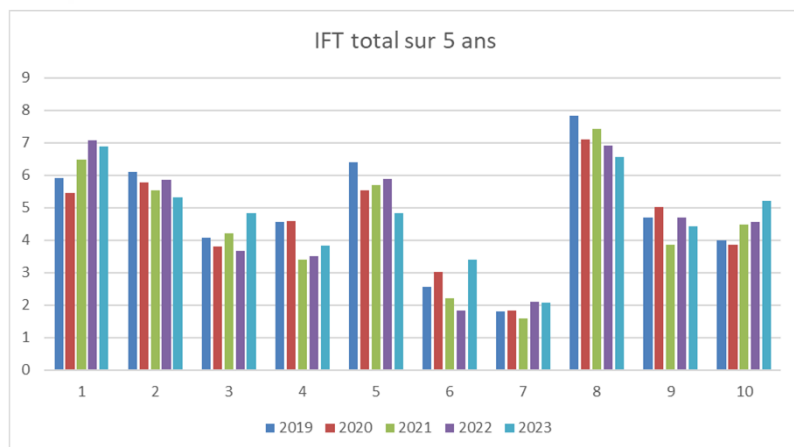
**Accompagnement technique** :  
Chambre d'agriculture IDF

**Thématiques** : rotation, désherbage mécanique, nouvelles cultures, interculture, biostimulants, biocontrôle...



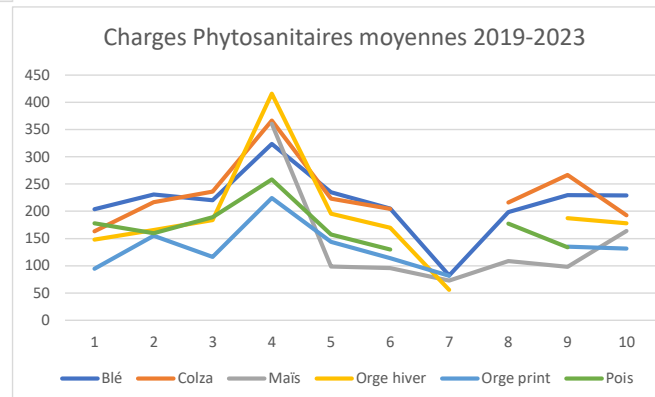
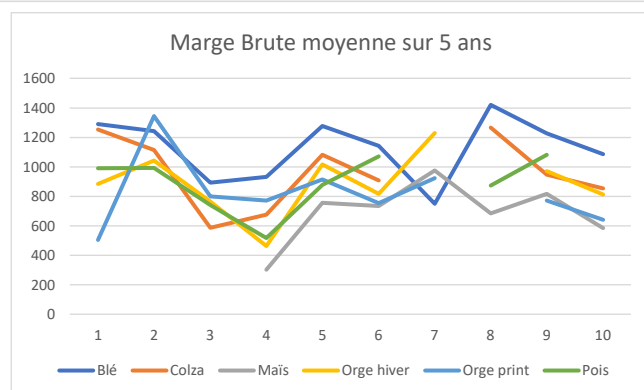
# Groupe 30000 MAGNANVILLE (78)

## Les résultats



Si la trajectoire globale du groupe tend vers une baisse de l'usage des phytos, la situation n'est pas encore stabilisée. L'hétérogénéité des résultats montre que :

- ✓ La protection intégrée est indispensable pour sécuriser les rendements.
- ✓ La dépendance aux herbicides reste le point dur de la transition,
- ✓ Enfin, la volatilité des marchés (achat/vente) complexifie la sécurisation de la rentabilité,



## ADEAR IDF

# GIEE sur la sélection collective de semences paysannes

- ✓ **Projet** : « Sélectionner collectivement des semences potagères paysannes adaptées à une transition agroécologique en Île-de-France »
- ✓ **Structure d'accompagnement** : Association pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural d'Île-de-France – ADEAR IDF
- ✓ Phase d'**émergence de GIEE** entre décembre 2019 et mai 2022
- ✓ Poursuite du projet avec la **reconnaissance du collectif en GIEE** fin 2022 – fin de la convention accompagnement GIEE en novembre 2025
- ✓ **8 agriculteurs et agricultrices engagés au sein du GIEE – collectif de 12 personnes**

## ADEAR IDF

# GIEE sur la sélection collective de semences paysannes

- ✓ **Thématiques** : sélection variétale / biodiversité cultivée / autonomie semencière
- ✓ **Motivations** :
  - ✓ - Constat partagé d'un manque de variétés potagères en AB adaptées / de disponibilité des semences
  - ✓ -Volonté d'étudier la faisabilité de sélectionner collectivement des variétés paysannes et de les adapter
  - ✓ -Bénéficiaire d'un cadre légal pour échanger des lots de semences
- ✓ **Partenariats** : Centre d'Etudes et de Recherche sur l'Environnement – CERES, Ville de Savigny-le-Temple (77)

## ADEAR IDF

# GIEE sur la sélection collective de semences paysannes

- ✓ **Actions** : formations, temps collectifs dédiés à la planification, au triage des semences, chantiers de sélection
- ✓ **Premiers résultats** : auto-construction d'une colonne de tri densimétrique, travaux de sélection sur plusieurs espèces et échanges de lots de semences
- ✓ **Freins** : collectif à l'échelle régionale, disponibilité des agriculteurs et agricultrices
- ✓ **Dispositif GIEE** : phase d'émergence idéale pour évaluer la pertinence du projet, sécurisation de l'accompagnement

# SOL'UTIONS

## Un GIEE autour de l'agriculture de conservation des sols

**Titre du projet** : « Faire évoluer les systèmes de cultures vers l'agriculture de conservation des sols pour améliorer la fertilité des sols et la qualité de l'eau en Seine-et-Marne »

**20 agriculteurs engagés** (19 exploitations)

**Accompagnement technique :**

Chambre d'agriculture, Agroleague, Bio'sphère,  
Novalis Terra

**Thématiques :** Agriculture de conservation des sols,  
fertilité des sols et qualité de l'eau



**Merci pour votre attention**

-

**Temps d'échange et de réponse aux  
questions**

# REGLEMENTATION

Textes de référence :

- **Loi n°2024-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir** pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt
- **Article L.315-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime** : « *Peut être reconnue comme groupement d'intérêt économique et environnemental toute personne morale dont les membres portent collectivement un projet pluriannuel de modification ou de consolidation de leurs systèmes ou modes de production agricole et de leurs pratiques agronomiques en visant une performance à la fois économique, sociale et environnementale* ».
- **Instruction technique (IT) DGPAAT/SDBE/2014-930 du 25/11/2014**, modifiée par l'IT DGPAAT/SDBE/2015-110 du 05/02/2015 : *modalités de reconnaissances et de suivi des GIEE / capitalisation des résultats*
- **IT DGPE/SDPE/2019-29 du 15/01/2019** : *accompagnement des collectifs (GIEE et groupes 30 000) / volets financiers / coordination de la capitalisation des résultats*
- **Action 4 du Plan Ecophyto**

## Focus sur le volet émergence des collectifs GIEE ou Ecophyto 30 000

L'appui à l'émergence de collectifs en transition agroécologique vise à soutenir la construction du projet de transition agroécologique d'un collectif d'agriculteurs.

Pour cela, un appui à leur accompagnement pendant un an peut leur être fourni. Pendant cette année d'émergence, le groupe d'agriculteurs s'agrandit, se consolide, réalise des diagnostics de durabilité et précise son projet collectif. A la fin de cette année d'émergence, le collectif devrait être suffisamment avancé dans sa démarche pour demander la reconnaissance en tant que GIEE

**L'émergence permet au collectif de préparer son projet agroécologique**

# Focus sur le volet reconnaissance GIEE

Les GIEE sont des groupes d'agriculteurs portant des projets collectifs ambitieux de transition vers l'agroécologie par le développement d'une approche systémique des exploitations.

Ces modifications de pratiques doivent permettre d'améliorer la durabilité des systèmes de production en augmentant conjointement leurs performances économiques, environnementales et sociales.

## Mise en œuvre du projet par les agriculteurs

## Focus sur le volet animation GIEE

Destiné aux GIEE, l'appui à l'animation vise à soutenir financièrement l'accompagnement des collectifs vers l'atteinte de leurs objectifs et la réalisation de leurs actions.

L'appui à l'animation subventionne le temps de travail de l'animateur/animateur du groupe qui a pour rôle de maintenir la cohésion et la dynamique du collectif, de soutenir la montée en compétence des agriculteurs et d'aider à la réalisation des expérimentations, des bilans et de la capitalisation des résultats du groupe.